



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre communal d'action sociale pour l'organisation de la « Sant'Andria »

Date de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

La Ville de Bastia a souhaité raviver la fête de Sant' Andria, coutume corse quelque peu oubliée, qui consistait à fêter le passage de l'automne à l'hiver.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 8 novembre 2021 ;

Considérant la fête de la Sant' Andria devant avoir lieu le 30 novembre ;

Considérant l'organisation d'une animation au boulodrome de Lupinu le 30 novembre et au centre culturel Alb'Oru, 1^{er} décembre 2021 ;

Considérant que les activités se déclineront sous formes d'ateliers thématiques (créatifs, numériques,...), de jeux (d'antan, espace petite enfance,...), de parcours culturels, etc ;

Considérant la présence des associations caritatives locales sur site pour récolter des denrées alimentaires qu'elles redistribueront aux plus démunis ;

Considérant l'objectif du CCAS de faciliter l'accès aux loisirs des personnes isolées âgées et renforcer voire, pour certains, créer des liens intergénérationnels ;

Considérant que le CCAS a manifesté sa volonté de s'associer à cet évènement ;

Considérant la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le CCAS pour la réalisation de la « Sant' Andria » ;

Considérant que dans cette convention, notre collectivité assure le portage du projet et s'engage à assurer l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de cette manifestation (réalisation technique, assurances, sécurité, etc.) ;

Considérant qu'elle se chargera de la communication de cet évènement et prendra en charge financièrement la mise en place d'ateliers et de jeux pour enfants auprès d'un prestataire d'animations ;

Considérant que le CCAS prendra en charge financièrement et humainement la fourniture d'un goûter pour les participants à l'animation ;

Considérant que le CCAS s'engage à identifier et à contacter les associations caritatives locales qui s'occuperont de tenir le point de collecte de denrées alimentaires ;

Considérant que le CCAS relayera la communication de cet évènement auprès de son public.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article unique :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le Centre communal d'action sociale pour l'organisation de la « Sant' Andria » et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 18/11/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2

2021/NOV/01/13